



ASSEMBLEE PLENIERE

Séance du 30 janvier 2012

AVIS DU CESL BLAGNAC SUR

LA POLITIQUE EN MATIERE

DE SECURITE

DE LA VILLE DE BLAGNAC

Rapporteur :
Christine BORNES

COMMISSION SECURITE

1) Préambule

Lors de la séance plénière du CESL du 18 octobre 2010, Françoise Foli nous a présenté la politique de la ville en matière de Sécurité, d'Etat Civil et de Commande Publique

A la suite de cette présentation le CESL a souhaité créer une commission pour traiter, en priorité, le sujet de la Sécurité.

Néanmoins, en ce qui concerne la Commande Publique, Le CESL apprécie tout particulièrement l'effort qui est fait pour la réduction des coûts et l'intégration des objectifs de développement durable dans les appels d'offres.

2) Composition de la commission

Président et rapporteur de la commission : Christine Bornes

Membres : Birgit Abar, Edith Canal, Catherine Eschard, Gilles Baby, Michel Bastoul, Cyril Bret, Eric Marion, Jean-Michel Mazardo, Michel Peli.

3) Méthode de travail

La commission s'est réunie le mercredi 15 décembre 2010 et le mardi 22 février 2011.

A la première réunion, il a été décidé de lister tous les problèmes généraux de sécurité constatés par les membres de la commission sur quatre points :

A – LES BIENS

B – LA SECURITE ROUTIERE

- Circulation
- Stationnement
- Piétons

C – LA MAIRIE

D – LA POLICE MUNICIPALE

Dans la seconde réunion, la Commission a réfléchi sur les suggestions à apporter.

Il est à noter que beaucoup de points signalés par les membres de la Commission relèvent des Conseils de Quartier et ont été transmis à ces derniers.

4) Recommandations

A – LES BIENS

Le constat est le suivant : la sécurité de certains quartiers se dégrade avec des regroupements de jeunes dans les halls d'immeubles (dégradations et trafics de drogue), dégradation des aires de jeux et fitness, dégradations et vols de voitures. Feux de haies et/ou de voitures.

Suggestion : Prévention en organisant des patrouilles régulières de la police nationale.

Absence d'une caserne de pompiers :

Suggestion : Il est urgent qu'une ville comme Blagnac possède sa propre caserne de pompiers, respectant ainsi la réglementation d'attribution des casernes de pompiers par nombre d'habitants.

B – LA SECURITE ROUTIERE

- Circulation

Le constat est le suivant : non respect des limitations de vitesse, des sens interdits.

Suggestion : Implantations de ralentisseurs bien signalés pour les zones 30. Mais avec une réserve, sans les moyens et la possibilité de veiller au respect des ces zones, elles n'auront aucune efficacité.

Le partage entre les pistes cyclables et les piétons est par endroits non marqué.

Suggestion : Marquage et signalisation plus visibles

Utilisation de la digue par des engins à moteur.

Suggestion : Installation de barrières croisées ne laissant passer que les vélos et piétons.

Circulation dangereuse des deux roues.

Suggestion : Pour « former » les jeunes, proposer un BSR avec l'assurance gratuite pendant 6 mois pour les deux roues motorisés contre des heures données à la collectivité. Ce qui correspond à la somme de 175€ avec en prime un brevet de secourisme pris en charge par le CMJ.

- Stationnement

Le constat est le suivant : Stationnement en contre sens, dans les virages, sur les pistes cyclables, sur les trottoirs, anarchique près des écoles ou en centre ville le samedi matin, non respect de la zone bleue et des places pour les PMR.

Suggestion : Tout cet incivisme devra être verbalisé plus rigoureusement et régulièrement par la police municipale et la police nationale en appliquant l'article II de l'arrêté du 14/12/2010

- Piétons

Le constat est le suivant : les trottoirs sont instables (trous, bosses et plaques mal jointées) et parfois très étroits, des poteaux (électriques, téléphoniques et éclairage public) sont « plantés » au milieu des trottoirs rendant difficile leur utilisation.

Suggestions : Une meilleure collaboration entre le Grand Toulouse et les services techniques de la commune permettrait d'intervenir rapidement sur les défauts relevés sur la voirie.

Préférer l'ensevelissement des câbles pour faire disparaître les poteaux.

Des remarques ont été faite sur une particularité du parking souterrain de la place Catalogne : il n'existe pas de rampe d'accès pour les poussettes et les PMR. Ces derniers devant emprunter la même rampe que les voitures. Il n'est pas prévu de caméra de vidéo surveillance.

Suggestion : Installation d'une rampe d'accès pour les PMR et les poussettes avec un éclairage plus puissant. Voir fiche du Conseil de Quartier n° 515.

Installation de caméras de vidéo surveillance.

Les haies et arbres non taillés qui débordent sur la voie publique.

Suggestion : Application de l'arrêté municipal du 14/12/2010 article XIV « Plantations ».

La présence continue de containers poubelles obligent les piétons à descendre sur la chaussée et mettant ainsi en danger des personnes vulnérables (enfants et personnes âgées).

Suggestion : L'application systématique de l'article XII de l'arrêté municipal du 27/03/02 et l'article IV de l'arrêté du 14/12/2010.

Un courrier sera envoyé systématiquement aux « contrevenants ». Tout manquement fera l'objet d'un rappel par lettre recommandée puis si aucun changement n'est constaté, une verbalisation sera établie avec une amende.

L'absence de la police municipale aux heures de sorties principales des deux collèges, des écoles permet beaucoup d'excès concernant l'insécurité.

Suggestion : La présence systématique aux heures de sortie des collèges et des écoles d'un policier municipal.

Certains passages protégés sont mal signalés et/ou « défraîchis », peu ou mal éclairés.

Suggestion : Repeindre, éclairer ces passages.

C – LA MAIRIE

Le constat est le suivant : il nous semble que les arrêtés municipaux ne sont pas appliqués rigoureusement (exemple : containers poubelles présents 24h/24 sur les trottoirs).

Il semble qu'il existe un manque de réactivité entre le Grand Toulouse et la mairie. Très souvent les blagnacais se trouvent confrontés à des « renvois » d'un service à un autre.

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse a, par exemple, sous sa responsabilité depuis le 1^{er} janvier 2009 la voirie, l'assainissement, l'éclairage public, l'entretien des haies. Mais les blagnacais se tournent toujours vers la municipalité lorsque des problèmes apparaissent.

Suggestion : Présence pour ces deux services de feuilles de liaison pour connaître immédiatement qui a pris en charge les problèmes signalés.

Nous demandons que la Mairie se montre plus vigilante sur les travaux effectués par les entreprises choisies par la CU. Car, souvent des malfaçons et/ou des oublis de fin de chantier mettent en danger piétons et automobilistes.

Il a été constaté l'incivisme de certains employés municipaux (stationnements dangereux sur des passages protégés et/ou sur des places PMR, non respect des stationnements « 5minutes », vitesse excessive) avec des véhicules portant le logo de la mairie de Blagnac.

Suggestion : Rappel ferme aux employés municipaux de leur devoir d'exemplarité.

D – LA POLICE MUNICIPALE

Le constat est le suivant : la Police Municipale ne verbalise pas assez rigoureusement les infractions comme, par exemple, la zone bleue et les stationnements dangereux.

L'amplitude horaire n'est pas assez grande et ne correspond pas à la réalité des besoins : par exemple, le centre ville le samedi matin, où deux policiers sont

prévus et uniquement pour surveiller le marché de plein vent, alors qu'il règne la plus grande anarchie dans le centre, surtout au carrefour rue Pasteur/ Lavoisier.

Suggestion : Renforcer la présence de policiers municipaux dans les moments forts, connus et récurrents

Lors d'appels téléphoniques aux services de la Police Municipale, il arrive que les informations données soient imprécises voire inexactes. Incapacité à répondre à des questions simples.

Suggestion : Formation des personnes dédiées pour l'accueil téléphonique et physique sur les principaux arrêtés municipaux concernant la sécurité des biens et des personnes.

Un manque de réactivité et d'initiative quand un signalement est fait par téléphone ou verbalement à un policier.

Suggestion : La police municipale doit recevoir des consignes précises, complètes et définitives pour remplir sa mission.

5) Conclusion

La PREVENTION est le mot clef le plus prononcé pendant ces deux réunions. C'est pour cette raison que la Commission ne peut qu'encourager le maire Bernard Keller et Françoise Foli, adjointe au maire chargée de la sécurité, de demander aux pouvoirs publics l'augmentation des effectifs de la police nationale. Cette dernière devant être présente jour et nuit pour prévenir, par sa présence, tout acte de délinquance.

Le rôle de la justice est important dans la prévention ainsi qu'une politique sociale qui est un point déterminant dans la réussite de la prévention d'où l'importance de l'existence dans notre commune du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance.

La police municipale doit évoluer, avoir une plus grande amplitude horaire et enfin, être mieux formée, plus réactive, mais ne doit pas se substituer à la police nationale.

Une application ferme des arrêtés municipaux existants devra être effectuée.

Pour affiner et proposer des suggestions les plus réalistes, la Commission souhaitait rencontrer le Directeur de la police municipale ainsi que le Commandant de la police nationale du commissariat de Blagnac. Elle en a fait la demande le 23 février 2011 auprès de Christophe Caracatsanis.

Malgré l'accord de Monsieur le Maire, cette rencontre n'a pas eu lieu, les membres de cette commission le regrettent.

6) Suite des travaux

Bien sûr, comme pour les autres commissions, le CESL attend un retour sur les propositions qui ont été faites.